



Règlement des épreuves de préqualifications et de qualifications françaises

Catégories U14 et U16 - filles et garçons

ARTICLE 1 : Principe :

Ces épreuves d'un esprit particulier permettent à un jeune skieur français ou à une skieuse française de participer à une épreuve internationale enfants.

ARTICLE 2 : Catégories :

Ces épreuves sont ouvertes aux jeunes filles et garçons nés de 2007 à 2010 des catégories U14 et U16.

ARTICLE 3 : L'épreuve de préqualification française (filles et garçons) :

3.1 Règlement des coureurs ayant le « statut protégé » :

Une manche de préqualification sera faite sur 2 tracés de géant, un tracé A et un tracé B.

Les coureurs ayant un « **statut protégé** » seront répartis en 2 groupes distincts de 15 sur le tracé A et le tracé B.

Définition du statut protégé :

Catégorie U16 : les 30 meilleurs coureurs listés à l'issue des 2 premières étapes de l'Écureuil d'Or dans les conditions ci-après :

- Les 5 premiers de chacune des épreuves (1 SG x 6 + 3 GS x 4 + 3 SL x 4 = **30**)
- En cas de présence d'un ou plusieurs mêmes athlètes dans chacun des classements il sera fait appel pour les places laissées vacantes aux concurrents suivants.
- En cas d'annulation d'une ou de plusieurs épreuves le quota pour atteindre 30 sera pris dans les classements des seules épreuves organisées en prenant en priorité les résultats des 2 **GS**.
- Se retrouveront ainsi dans chaque tracé 15 concurrents « protégés ».
- En cas de non-inscription d'un ou plusieurs mêmes athlètes dans chacun des classements il sera fait appel pour les places laissées vacantes aux concurrents suivants.

Catégorie U14 : les 30 meilleurs coureurs listés à l'issue du Championnat de France U14 BEN'J dans les conditions ci-après :

- Les 10 premiers de chacune des épreuves (1 SG + 1 SL + 1 GS x 10 = **30**)
- En cas de présence d'un ou plusieurs mêmes athlètes dans chacun des classements il sera fait appel pour les places laissées vacantes aux concurrents suivants.
- En cas d'annulation d'une ou de plusieurs épreuves le quota pour atteindre 30 sera pris dans les classements des seules épreuves organisées en prenant en priorité les résultats du **GS**.
- Se retrouveront ainsi dans chaque tracé 15 concurrents « protégés ».
- En cas de non-inscription d'un ou plusieurs mêmes athlètes dans chacun des classements il sera fait appel pour les places laissées vacantes aux concurrents suivants.

NB : Les listes ainsi définies feront l'objet d'une information visuelle lors des comités de courses.

Les 15 coureurs du tracé A et les 15 coureurs du tracé B ainsi identifiés constitueront le 1^{er} groupe et ils seront tirés au sort de façon aléatoire (tirage global à la mêlée).

En cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de préqualification d'un coureur protégé :

- ✓ classé dans les **5 premiers U16** de chacune des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé,
- ✓ classé dans les **10 premiers U14** du GS du Championnat de France U14 BEN'J,

il sera autorisé à prendre part à la manche de qualification en s'élançant en dernière position.

3.2 : Règlement des coureurs n'ayant pas le « statut protégé » :

Une manche de préqualification sera faite sur 2 tracés de géant, un tracé A et un tracé B.

Les coureurs qui n'ont pas le statut de protégé seront également répartis en 2 groupes distincts sur un tracé A et un tracé B et ils seront tirés au sort de façon aléatoire (tirage global à la mêlée).

ARTICLE 4 : L'épreuve de qualification française :

4.1 : Garçons :

Les **50** premiers garçons de chaque tracé de l'épreuve de préqualification s'affronteront sur un géant de qualification en 1 manche et les **40** premiers garçons U14 et U16 de cette épreuve seront qualifiés pour les courses internationales.

Les 3 meilleurs garçons de première année (année 2008 et 2010) issus des manches de préqualification U14 et U16 partiront dans les 30 premiers de la manche de qualification.

En cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de qualification d'un coureur ayant le « statut protégé » :

- ✓ classé dans les **3 premiers U16** de chacune des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé,
- ✓ classé dans les **3 premiers U14** du **GS** du Championnat de France U14 BEN'J,

il sera autorisé à prendre part aux courses internationales. Il partira alors avec les athlètes français composant le dernier Groupe (tirage au sort dans l'ordre des points).

En cas d'impossibilité d'organiser la manche de qualification, en cas d'abandon et/ou de disqualification lors de la manche de préqualification des coureurs figurant dans les **5 premiers U16** d'une des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé ou dans les **5 premiers U14** du **GS** du Championnat de France U14 BEN'J, ces derniers pourront bénéficier d'une invitation pour les courses internationales.

4.2 : Filles :

Les **40** premières filles de chaque tracé de l'épreuve de préqualification s'affronteront sur un géant de qualification en 1 manche et les **30** premières U16 et les **40** premières U14 de cette épreuve seront qualifiées pour les courses internationales.

Les 3 meilleures filles de première année (année 2008 et 2010) issues des manches de préqualification U14 et U16 partiront dans les 30 premiers de la manche de qualification.

En cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de qualification d'une coureuse ayant le « statut protégé » :

- ✓ classée dans les **3 premiers U16** de chacune des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé,
- ✓ classée dans les **3 premiers U14** du **GS** du Championnat de France U14 BEN'J,

elle sera autorisée à prendre part aux courses internationales Elle partira alors avec les athlètes français composant le dernier Groupe (tirage au sort dans l'ordre des points).

En cas d'impossibilité d'organiser la manche de qualification, en cas d'abandon et/ou de disqualification lors de la manche de préqualification des coureuses figurant dans les **5 premières U16** d'une des 2 épreuves de **GS** retenues pour la détermination du statut protégé ou dans les **5 premières U14** du **GS** du Championnat de France U14 BEN'J, ces dernières pourront bénéficier d'une invitation pour les courses internationales.

***NB :** Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité d'attribuer au club organisateur des Wild Card (filles et garçons) pour la course internationale.*

Les repêchés et le groupe des coureurs français et des coureuses françaises partiront au sein d'un même groupe dans l'ordre de leurs points FFS.

ARTICLE 5 : Les courses internationales jeunes :

Merci de vous référer au règlement des courses internationales jeunes.

Il sera établi un classement du meilleur Club Français, en fonction du plus grand nombre de coureurs qualifiés pour les courses internationales.

Pour les coureurs français filles et garçons qualifiés aux épreuves internationales, **vous devrez présenter au premier comité de courses de ces épreuves, la déclaration d'athlète FIS remplie et signée**, que vous pouvez trouver sur le site internet du Club des Sports ou de la FIS.

ARTICLE 6 : Les inscriptions aux épreuves de préqualifications françaises :

Ouverture :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **mercredi 1^{er} mars 2023**.

La liste des participantes et des participants sera mise à jour tous les vendredis à partir de midi sur le site internet du Club des Sports [Liste des inscrits 2023 - CSVI \(valsport.org\)](#) afin que vous puissiez vérifier si vos coureurs sont bien inscrits et cela jusqu'au **vendredi 31 mars 2023**.

Fermeture :

Les inscriptions seront fermées aux dates indiquées ci-dessous. Attention, **une fois les inscriptions closes, plus aucune inscription ne sera possible et aucune exception ne sera faite !**

Pour les préqualifications des filles et des garçons de la catégorie U16, le mardi 04 avril 2023 : clôture des inscriptions, le **samedi 01 avril 2023 à 12h00**.

Pour les préqualifications des filles et des garçons de la catégorie U14, le mercredi 05 avril 2023 : clôture des inscriptions, le **dimanche 02 avril 2023 à 12h00**.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions pour les préqualifications des U14 et des U16 se font **via le Web F.F.S pour les Clubs qui peuvent y accéder : COURSE N°6828(U14)/6826 (U16)**

Pour les Clubs qui n'ont pas d'accès à cette plateforme d'inscriptions ou pour les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants de manière individuelle sans passer par un Club, les inscriptions se font directement via le site internet du Club des Sports de Val d'Isère en cliquant sur les liens ci-dessous :

- Pour les inscriptions des filles et garçons U14 : cliquez sur le lien suivant [inscriptions U14](#)
- Pour les inscriptions des filles et garçons U16 : cliquez sur le lien suivant [inscriptions U16](#)

ATTENTION : Aucun inscription par mail ne sera traitée et prise en compte ! Aucune exception ne sera faite !

ARTICLE 7 : Les comités de courses :

Les comités de courses auront lieu au Club des Sports pour les épreuves françaises et pour les épreuves internationales. La permanence du bureau de course se tiendra au Club des Sports de Val d'Isère de 9h00 à 17h00. **Premier comité de courses le lundi 03 avril 2023 à 17h00 au Club des Sports pour les préqualifications des U16.**

ARTICLE 8 : Assurance :

Chaque coureur devra obligatoirement être en possession d'une licence FFS compétiteur en cours de validité ou, pour les coureurs étrangers, d'une licence équivalente avec une assurance individuelle accident couvrant la pratique du ski en compétition (ceci en complément de la déclaration d'athlète citée à l'Article 5 du présent règlement).

Les Françaises et les Français qualifiés pour les épreuves internationales devront présenter au 1^{er} comité de courses de ces épreuves la déclaration d'athlètes de la FIS que vous pouvez trouver sur le site internet du Club des Sports.

NB : Le club organisateur décline toute responsabilité pour conséquences d'accidents ou dégâts matériels pouvant survenir en dehors de la compétition.

ARTICLE 09 : Hébergement :

Pour toutes vos demandes d'hébergement, veuillez-vous adresser directement à **VAL D'ISERE RESERVATION** : Office de Tourisme -BP 228 -73155 VAL D'ISERE Cedex -Tél : +33. (0)4.79.06.74.32

Réservation hébergements : [Séjours ski, locations appartement, hôtels | Val d'Isère Réservation \(valdisere.com\)](#)

ARTICLE 10 : Trophées et remise des prix des courses internationales :

Pour les épreuves de préqualifications : les 5 premières filles et les 5 premiers garçons des catégories U14 et U16 seront récompensés. Le meilleur Club des qualifications françaises sera également récompensé.

Pour les épreuves internationales : les 5 premières filles et les 5 premiers garçons de chaque catégorie recevront un trophée. Il sera également remis, comme le veut la tradition, au vainqueur de chaque épreuve, son poids en dotations.